

# Conseillers de Séjour de Moselle

## NOUVEAUTÉ 2024 : SÉJOURS à SESTRIÈRES et aux ARCS

### 1 – L'inscription

Lors des formalités d'inscription, il vous est demandé de confirmer votre séjour par :

1. Le versement des arrhes de 250,00 € par participant
2. Le paiement de :
  - l'adhésion à l'association de 18,00 € par participant (pour les + de 16 ans)
  - l'assurance annulation voyage éventuelle

### 2 – La Licence

La Licence Carte Neige, obligatoire, est à choisir et à régler impérativement par chaque participant sur le site de la FFS (Fédération Française du Ski).

### 3 – La facturation

À réception de votre inscription, il vous sera envoyé par mail une facture précisant le solde à verser. Ainsi, nous vous demandons de bien nous préciser votre adresse mail.

### 4 – Le Paiement du Solde

**A réception de la facture :**

1. Vous adresserez **un chèque** correspondant à la totalité du solde du séjour.  
Ce chèque sera mis en encaissement le 10 janvier 2024.

#### **ATTENTION**

***Votre inscription ne sera prise en compte définitivement qu'à réception de la totalité du règlement de votre séjour.***